

pièces de soie, des couleurs, du riz, des vivres, et des bois de construction et ordonna à des artisans de le réédifier. Il chargea le religieux *Cheou-lang* de diriger cette affaire; en outre *Cheou-lang* sut prendre un registre pour y inscrire la liste (des donateurs), afin d'aider à l'achèvement de l'œuvre. Les statues de Buddhas, les fresques murales et les toitures se trouvèrent entièrement neuves dans tout leur éclat; ce fut un fruit de bonheur pour les vivants du temps présent; cela constitue un gué et un pont pour les générations futures. L'efficacité de ces dons faits avec joie peut être dite extrême. Hélas! quand le temple fut achevé, le roi mourut.

Cheou-lang, joignant les paumes des mains et versant des larmes, m'adressa cette requête: « Le temple *Hoang-k'ing* était ruiné et il est restauré; il était détruit et il est renouvelé. Tout cela est dû aux efforts du roi. Comment pourrions-nous permettre que les hommes de l'avenir n'en soient pas informés? Je désire, maître, que vous écriviez une notice à ce sujet. » — Je répondis: « L'amour du roi pour le bien est supérieur à celui qu'on eut auparavant dans l'antiquité. Les bouches (des hommes) sont comme des stèles qui remplissent les routes (de ses louanges). Souffrirait-on que moi je prenne la parole? » Mes excuses n'ayant pas obtenu gain de cause, j'écrivis ce résumé pour le mettre en première page.

C'était alors la onzième année *tche-tcheng*, marquée des signes *sin-mao* (1351), le huitième mois, dans les jours de la première décade.

Lieou Ki a rédigé ce mémoire avec soin.

Cheou-lang, religieux du temple *Pe-t'ai*, dans l'arrondissement de *Kiang*, du district de *Tsin-ning*, a érigé la stèle. — *Cho-lan-ling-tchan* (l'a gravée¹).

Les fonctionnaires du district de *Cha tcheou*, *Lu Wen-té* et *Tchang-se-min*. — Le maître de la Loi *Suen Tong-pa*. — *Mi-mi-tsin-tsi*.

Tcheou Ping-i (ayant les titres de) *tch'eng-che-lang*, *king-li* du *tsong-koan fou* du district de *Cha tcheou*, ayant autorité pour diriger les affaires. — *Leang Koei*.

Hou-tou-la, commandant subordonné au *tchong hien hiao wei*. — Le *tchang-che Kiu Chou*. — Le *tou-che Tch'a-hei-eul*. — Le préposé au sceau *Pe-yen Kou-li*.

¹ Je suppose qu'il faut ajouter ici le mot 刻, par analogie avec l'inscription de 1348, cf. p. 290, ligne 13.